

COMMUNE DE SAINT MARTIN DES OLMES

Compte rendu Conseil Municipal du Mardi 28 Avril 2026

Le conseil municipal de la commune de Saint Martin des Olmes s'est réuni le Mardi 28 Avril 2026 sous la présidence de M. KLUFTS Jean-François, maire et a délibéré sur les questions suivantes :

- Approbation des comptes financiers uniques 2025,
- Vote des taux des taxes,
- Vote des budgets pour 2026,
- Subventions aux associations,
- Liste des affouages pour 2026 (reporté au prochain conseil)
- Désignation des délégués pour les commissions communales et extérieurs,
- Mise en place de l'application Illiwap,
- Demande de subvention achat d'un DSA,

Date de convocation : 21 Avril 2026

Nombre de conseillers : 11

Présents : KLUFTS Jean-François, Philippe BOUARD, Mireille LAROCHE, Thierry PIOT, DUMEIL Michèle, ROCHER Alain, MALCUS Didier, Isabelle ESTRADE, VIALLOIN Stéphanie, GRANET Emilia, THORILLON Clément.

Secrétaire séance : Philippe BOUARD

- **Objet :** Approbation des comptes financiers uniques 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024,

Vu la note conjointe de la Préfecture et de la DDFIP du Puy-de-Dôme du 10/06/2024,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les comptes de gestion du receveur et les comptes administratifs de la commune, pour l'exercice 2025, des budgets communal M57, et AEP M49 ont été scindés pour devenir les Comptes Financiers Uniques (CFU).

Monsieur BOUARD Philippe, 1^{er} adjoint, prend la présidence de l'assemblée.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2025** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi

que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2024**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2025 au 31 décembre 2025**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice **2025** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité des membres présents (excepté de Monsieur le Maire), que les comptes financiers uniques dressés, pour l'exercice 2025 par le Service de Gestion Comptable d'Ambert, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

✎ Le conseil municipal décide d'approuver les comptes de gestions présentés.

▪ **Objet : Vote du taux des impôts locaux année 2026**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,
Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,
Vu la loi de finances pour 2026 n°2026-103 du 19 février 2026 et notamment l'article 116,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante :

- **Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,87 %**
- **Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,86 %**
- **Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 8,24 %**

et d'autoriser le Maire, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

▪ **Objet : Approbation des budgets communal et eau pour l'année 2026**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le budget communal et le budget eau de l'exercice 2026. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité approuve les budgets dont les montants sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget communal	607 180,99 €	72 024,04 €

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget eau	16 239,03 €	43 790,35 €

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

▪ **Objet : Subventions allouées pour l'année 2026 aux associations**

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

Comité des Fêtes de Saint Martin	800,00 € /2025 ➡ 1 000,00 €
Donneurs de sang bénévole d'Ambert	100,00 € /2025 ➡ 100,00 €
Union Musicale Marsacoise	550,00 € /2025 ➡ 500,00 €
Les Amis de l'école 1900	200,00 € /2025 ➡ 200,00 €
Ecole et Collège Saint Joseph	300,00 € /2025 ➡ 300,00 €
Amicale Laïque Ambertoise (Henri Pourrat)	300,00 € /2025 ➡ 300,00 €
Amicale Laïque de Grandrif	150,00 / 2025 ➡ 150,00 €
Société de Chasse de Saint Martin	500,00 / 2025 ➡ 100,00 €
JSP de Marat	100,00 / 2025 ➡ 200,00 €
Union Cycliste Ambert Auvergne	0 / 2025 ➡ 100,00 €
Diverses (en réserve)	164,00 € /2025 ➡ 850,00 €
Total	2500,00 € /2025 ➡ 4 000,00 €

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Objet : Désignation des délégués pour les commissions communales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections du Maire et des Adjoints, il y a lieu de constituer des Commissions Communales.

Ci-dessous les différentes commissions constituées :

↳ **Commission Voirie, travaux et urbanisme**

- Responsable de commission : PIOT Thierry
- Volontaires : MALCUS Didier, ROCHER Alain, THORILLON Clément, VIALLOON Stéphanie

↳ **Commission Vie Sociale**

- Responsable de commission : KLUFTS Jean François
- Volontaires : GRANET Emilia, DUMEIL Michèle, ROCHER Alain, PIOT Thierry

↳ **Commission Animations, communications**

- Responsable de commission : LAROCHE Mireille

- Volontaires : ESTRADE Isabelle, GRANET Emilia, PIOT Thierry

↳ **Commission Finances et budgets**

- Responsable de commission : KLUFTS Jean François
- Volontaires : LAROCHE Mireille, DUMEIL Michèle, THORILLON Clément, VIALLOON Stéphanie

↳ **Commission Cimetière**

- Responsable de commission : BOUARD Philippe
- Volontaires : ESTRADE Isabelle, LAROCHE Mireille, ROCHER Alain

↳ **Commission Salle des Fêtes**

- Responsable de commission : PIOT Thierry
- Volontaires : ESTRADE Isabelle, GRANET Emilia

↳ **Commission d'Appel d'Offres & d'Ouverture des Plis**

- Responsable de commission : KLUFTS Jean François
- Volontaires : PIOT Thierry, MALCUS Didier, BOUARD Philippe
- Titulaires : THORILLON Clément, VIALLOON Stéphanie, LAROCHE Mireille

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

▪ **Objet : Désignation des délégués pour les commissions extérieures**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections du Maire et des Adjoints, il y a lieu de constituer des Commissions Extérieures.

Ci-dessous les différents délégués aux commissions extérieures :

↳ **Conseillers Communautaires**

- Titulaire : KLUFTS Jean-François
- Suppléant : BOUARD Philippe

↳ **Délégué au Parc Naturel Régional Livradois Forez**

- Titulaire : KLUFTS Jean-François
- Suppléant : VIALLOON Stéphanie

↳ **Délégués à Secteur Intercommunal d'Energie d'Ambert**

- Titulaire : BOUARD Philippe
- Suppléant : ESTRADE Isabelle

↳ **Délégués aux Communes Forestières**

- Titulaire : KLUFTS Jean-François
- Suppléant : PIOT Thierry

↳ **Correspondant défense** : BOUARD Philippe

↳ **Correspondant SDIS** : BOUARD Philippe

↳ **Correspondant ENEDIS** : ROCHER Alain

↳ **Déléguée au CLIC** : LAROCHE Mireille

➤ **Référent agricole :** THORILLON Clément

➤ **Correspondants CNAS :**

- Représentant élu : VIALLOM Stéphanie
- Représentant du personnel : BRUYAT Marjorie

➤ **Commission de Contrôle des Listes Electorales :**

- 1 Titulaires membre du CM : ROCHER Alain
- 1 Suppléants membre du CM : DUMEIL Michel

➤ **Centre Communal d'Action Social - CCAS :**

- 4 Conseillers municipaux : PIOT Thierry, GRANET Emilia, LAROCHE Mireille, ROCHER Alain
- 4 Membres extérieurs : PIOT Marie-Line, MATHIEU Josiane, DUMEIL Cédric, CONVERT Julie

➤ **Commission Communale des Impôts Directs - CCID :**

- Proposition de 24 personnes :

BOUARD Philippe
GRANET Monique
PRAT Jean-Luc
HOUIN KLUFTS Claudine
RODARIE Bernard
DELHOMME Muriel
ROCHER Alain
DARAKDJIAN Joannès
DUMEIL Christian
ESTRADE Josiane
BONNEFOY Raphael
VEROTS Mikael

PIOT Thierry
THORILLON Jean-Luc
VOLDOIRE Jean
PIOT Marie-Line
VIALLOM Stéphanie
DUMEIL Jessica
GRANET Emilia
BARRIER Daniel
BOUARD Geneviève
MATHIEU Josiane
MERMET Benjamin
COSTE Pascal

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Objet : Mise en place d'une application mobiles « ILLIWAP » au service des usagers**

Monsieur le maire, dans le cadre de la modernisation numérique qu'a enclenchée la ville de Saint Martin des Olmes, il est proposé au conseil municipal de voter la mise en place d'une convention avec la société Diagram pour le produit : « ILLIWAP ».

La société Diagram a développé d'autres partenariats Ville Pilote avec des collectivités territoriales, comme Marsac en Livradois, Saint Clément de Valorgue, Billom ou encore Marat.

Le produit « ILLIWAP » est une application universelle qui permet de recevoir, sur Smartphones et tablettes, des informations de différentes sources : institutions, associations, entreprises ou toutes autres formes d'organismes, professionnels ou non. Ces sources peuvent être publiques ou privées. L'application est gratuite, sans inscription pour l'utilisateur et disponible sous iOS et Android à ce jour.

Cette application permettra de recevoir toutes informations, notifications ou alertes envoyées par la station-mairie de Saint Martin des Olmes, qu'il faudra créer, à toutes celles et tous ceux qui possèdent l'application ILLIWAP dans un rayon défini par la ville, ne pouvant pas dépasser le territoire communal.

Concrètement, un(e) Saint Martinois(e) ou un(e) extérieur(e) qui possédera un smartphone/tablette avec l'application ILLIWAP et qui se situera dans le périmètre défini par la mairie pourra recevoir par notification push une alerte rédigée par la station-mairie de Saint Martin des Olmes, ***Attention alerte inondation, voici les gestes à tenir ; etc., telles rues ou tels parkings sont inaccessibles, etc.***

Cette application est gratuite, sans inscription pour les utilisateurs et disponible sous iOS et Android à ce jour.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Objet : Demande de subvention achat d'un défibrillateur**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est utile de finaliser le plan de financement concernant l'achat du défibrillateur qui sera apposé à la salle polyvalente

Il présente à l'assemblée les différents devis reçus pour l'acquisition du matériel et pour son installation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve l'achat et la pose de cet équipement,
Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2026,
Valide le plan de financement prévisionnel tel que :

- Montant global HT : 1 669,00 €
- Aide du Département : 750,00 €
- Autofinancement : 919,00 €

Autorise Monsieur le Maire à faire la demande d'aide auprès du Département.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.